

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8	11

Séance du 10 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix février à DIX-HUIT heures TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARRON Patrice, MORDELET Pierre,

Absents représentés : BASCOUL André (à GARRON Patrice), GARENCE Jacques (à CHAUVIN Hélène), GRADASSI Colette (à MORDELET Charles-Antoine)

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

01/02/2023

Objet de la délibération

Délibération n°08/2023 : EAU ET ASSAINISSEMENT : Adduction d'eau au Maunard

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que Monsieur Didier TURC a sollicité la commune afin de pouvoir raccorder au réseau d'eau potable sa propriété située au lieu-dit LE MAUNARD. Cette demande est motivée par la baisse conséquente de sa ressource en eau qui met en danger à court terme son activité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter cette requête et d'autoriser les travaux nécessaires à ce raccordement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

APPROUVE le raccordement au réseau d'eau potable de la propriété de Monsieur Didier TURC, au lieu-dit LE MAUNARD,

DONNE pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

